

Conseil Municipal Délibérations de la séance publique du 05 Mars 2026

Date de convocation : 23/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Louis MALATERRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 10

Votants : 11

Pouvoir : 1

Présents-es : Jean Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Chantal CASSECUELLE, Corinne BRAMAS, Magali NEVORET, Sylvie BERTOÏA, Nathalie BOURDON, Éric Olivier FRICOU, Maxime POTY, Valérie MAUCELI (arrivée à 19h20)

Excusée : Michèle LEFLEM (Pouvoir à Carlos DA COSTA)

Absent : Jean Yves BEAUDOT

Secrétaire élu : Maxime POTY

Ordre du Jour :

1. Convention occupation salle polyvalente année 2026/2027 PHOENIX ART DANSE
2. Convention piégeage de printemps 2026 Frelons Asiatiques
3. Attribution subvention 2026 MFR de Bâgé-le-Châtel
4. Attribution logement vacant T4 sis 20 rue Condannale
5. Passage à la led parc éclairage public : retenue d'une solution pour réalisation étude et chiffrage définitif
6. Compte financier unique 2025 : Budget Général et Assainissement
7. Affectation des résultats : Budget Général et Assainissement
8. Vote des taxes
9. Budgets primitifs 2026 : Général et Assainissement

Questions et informations diverses :

- Intervention de M. Guy BILLOUDET, vice-président du Conseil Départemental des Routes de l'Ain

✓ Adoption du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

Le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2026 n'appelle pas d'observations, il est validé à l'unanimité.

✓ 01 – Phoenix Art Danse : location de la salle polyvalente pour une activité régulière – saison 2026/2027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Phoenix Art Danse, association qui dispensent cette saison des cours de danse au sein de la salle polyvalente, qui souhaite de nouveau disposer de la salle polyvalente avec davantage de créneaux horaires pour la saison 2026/2027 :

- Les mardis de 17h30 à 21h30
- Les mercredis de 17h30 à 21h30

Pour rappel, les tarifs horaires pour la location de la salle polyvalente pour une activité régulière sont les suivants :

- 3.20€ / heure en période estivale
- 5.50 € / heure en période hivernale

(Délibération du 03 mars 2023)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE** la location de la salle polyvalente à Phoenix Art Danse pour une activité régulière pour la saison 2026/2027
- **AUTORISE** le maire à signer la convention avec Phoenix Art Danse

CLD n° 001_210100269_20260305-del01-DE

Transmis en préfecture le 06/03/2026

✓ 02 – Convention de piégeage de printemps Frelons Asiatiques 2026

Suite au Comité de Pilotage Frelon Asiatique qui s'est tenu le 11 décembre, le Conseil Départemental de l'Ain finance de nouveaux pièges à Frelons Asiatiques pour la campagne de piégeage de printemps 2026.

Comme l'an passé, les pièges Bee Vital ont été choisis pour leur attractivité et leur sélectivité. En 2026, ils seront distribués aux communes n'ayant jamais eu de piège Bee Vital. L'idée est donc que chaque commune du département soit équipée au minimum de 4 pièges Bee Vital pour le piégeage de printemps.

Monsieur le Maire précise que cela signifie que la commune de Bâgé-le-Châtel fait partie de ce protocole de piégeage et qu'il convient de nommer un référent Frelon Asiatique. Son rôle consistera à coordonner l'action de piégeage de la commune, décider des emplacements des pièges, organiser le suivi des pièges et le renouvellement des appâts, mettre en place les relevés hebdomadaires afin de communiquer le résultat final au GDS 01. Monsieur le Maire propose de désigner M. WIRA Benjamin, agent technique, comme référent Frelon Asiatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de piégeage de printemps Frelons Asiatiques avec le GDS 01
- **DÉSIGNE** Monsieur WIRA Benjamin, agent technique, comme référent communal

CLD n° 001_210100269_20260305-del02-DE

Transmis en préfecture le 06/03/2026

✓ 03 - Subvention Maison Familiale Rurale de Bâgé-le-Châtel – Année 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'aide financière de La Maison Familiale Rurale de Bâgé-le-Châtel qui accueille des élèves dans diverses formations. En effet, la MFR sollicite une subvention à hauteur de 100 € par élève domicilié sur la commune de Bâgé-le-Châtel qui aidera au financement de sorties pédagogiques, du coût du transport ou à l'achat de matériel divers.

2 élèves scolarisés à la MFR de Bâgé-le-Châtel sont domiciliés sur la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 200 € à la Maison Familiale de Bâgé-le-Châtel pour l'année scolaire 2025-2026.

CLD n° 001_210100269_20260305-del03-DE

Transmis en préfecture le 06/03/2026

✓ *Attribution de l'appartement T4 sis 20 Rue Condamnale*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le couple retenu pour l'attribution du logement n'a pas donné suite.

Ce point à l'ordre du jour est donc annulé.

✓ *Passage à la led parc éclairage public : retenue d'une solution pour réalisation étude et chiffrage définitif*

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas voter ce point inscrit à l'ordre du jour. Il est décidé que le choix d'une solution pour le renouvellement du parc éclairage public reviendrait à la prochaine équipe municipale.

✓ *04 - Approbation CFU 2025 : Budget Général et Budget Assainissement*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le passage de la commune au compte financier unique (CFU) en date du 1^{er} janvier 2025.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Carlos DA COSTA, 1^{er} adjoint, président de séance.

Monsieur Carlos DA COSTA, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2025 du budget général et du budget assainissement dressés par Monsieur Jean Louis MALATERRE, Maire et le comptable du Trésor de la collectivité.

Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

COMMUNE DE BAGÉ-LE-CHATEL - BUDGET COMMUNAL - CFU 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	880 311,27	708 907,75	1 589 219,02
	Recettes réalisées (1)	B	728 691,92	741 672,26	1 470 364,18
	Restes à réaliser	C	96 466,06	0,00	96 466,06
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	898 020,36	930 175,76	1 828 196,12
	Dépenses réalisées (1)	E	829 586,00	631 287,40	1 460 873,40
	Restes à réaliser	F	32 589,46	0,00	32 589,46
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-100 894,08	110 384,86	9 490,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	17 709,09	221 268,01	238 977,10
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-83 184,99	331 652,87	248 467,88
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	63 876,60	0,00	63 876,60
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-19 308,39	331 652,87	312 344,48

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

COMMUNE DE BAGÉ-LE-CHATEL - BUDGET ASSAINISSEMENT - CFU 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	61 074,25	88 315,00	149 389,25
	Recettes réalisées (1)	B	57 187,67	90 492,42	147 680,09
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	100 925,99	114 817,55	215 743,54
	Dépenses réalisées (1)	E	45 768,06	88 555,82	134 323,88
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	11 419,61	1 936,60	13 356,21
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	39 851,74	26 502,55	66 354,29
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	51 271,35	28 439,15	79 710,50
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	51 271,35	28 439,15	79 710,50

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 9 votes Pour et 1 abstention (EO FRICOU),

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget général de la commune de Bâgé-le-Châtel
- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget assainissement de la commune de Bâgé-le-Châtel,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CLD n° 001_210100269_20260305-CFU_BP_2025-BF
CLD n° 001_210100269_20260305-CFU_BP_2025_assain-BF

Transmis en préfecture le 09/03/2026
Transmis en préfecture le 09/03/2026

✓ 05 – Affectation des résultats

Del05G

Budget général : 331 652.87 € à affecter :

19 308.39 € au compte 1068 pour le financement des investissements
312 344.48 € en report de fonctionnement au compte R 002

CLD n° 001-210100269-20260305-del05g_2026-DE

Transmis en préfecture le 09/03/2026

Del05A

Budget assainissement : 28 439.15 € à affecter :

28 439.15 € en report de fonctionnement au compte R 002

Les affectations de résultats sont votées avec 10 votes Pour et 1 abstention (EO FRICOU).

CLD n° 001-210100269-20260305-del05a_2026-DE

Transmis en préfecture le 09/03/2026

✓ 06 – Vote des taxes

Monsieur le Maire rappelle les montants des taux de 2025 soit :

Taxe foncière bâtie : 27.07 %
Taxe Foncière non bâtie : 48.02 %
Taxe d'habitation : 11.38 %

Il propose d'augmenter les taux de 2 % ou 3%.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, avec 9 votes Pour et 2 abstentions (EO FRICOU et S. BERTOIA), décide une augmentation de 2 % et **FIXE** les taux 2026 comme suit :

Taxe Foncier bâti : 27.61 %
Taxe Foncier non bâti : 48.98 %
Taxe d'habitation RS : 11.61 %

CLD n° 001-210100269-20260305-del06_2026-DE

Transmis en préfecture le 09/03/2026

✓ 07G - Budget Primitif 2026 : Budget Général

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 10 votes Pour et 1 abstention (EO FRICOU), **ADOpte** le Budget Primitif général de l'Année 2026

Qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **1 029 655.16 €uros**
Et en dépenses et recettes d'investissement à **560 947.18 €uros**

CLD n° 001-210100269-20260305-BP2026_general-BF

Transmis en préfecture le 09/03/2026

✓ 07A - Budget Primitif 2026 : Budget Assainissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 10 votes Pour et 1 abstention (EO FRICOU), **ADOpte** le budget Primitif Assainissement de l'année 2026

Qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à **117 254.15 €uros**

Et en dépenses et recettes d'investissement à **124 950.55 €uros**

CLD n° 001-210100269-20260305-BP2026_Assain-BF

Transmis en préfecture le 09/03/2026

✓ Informations et Questions diverses

- Intervention de Monsieur Guy BILLOUDET, vice-président du Conseil Départemental de l'Ain, délégué aux routes et aux mobilités, au sujet de la problématique de la circulation des poids-lourds au centre village de Bâgé-le-Châtel, dont la solution pourrait être la déviation des PL venant de Montrevel en Bresse vers la RD 80 en direction de St Cyr-sur-Menthon : M. BILLOUDET fait mention de fortes contraintes budgétaires et de phénomènes de chutes de rochers sur les routes que le Département de l'Ain gère actuellement prioritairement. Cependant M. BILLOUDET affirme que le dossier n'est pas clos : les études se poursuivent pour déterminer la faisabilité du projet et son coût précis.

Le Maire :

- Rappel : Repas du CCAS pour les aînés le samedi 07 mars 2026
- Cérémonie du 19 mars à 18h00 Place du 19 mars à Bâgé-le-Châtel
- Lecture du rapport annuel 2025 sur le fonctionnement de la station d'épuration
- Remerciements à la commune des associations Les Papillons Blancs et Les Amis du Site, pour l'attribution d'une subvention en ce début d'année 2026.
- AG Les Amis du Site du 11/02/2026 : Le bilan financier de l'association est satisfaisant. L'association manque toutefois de « jeunes » bénévoles.
- Réception en mairie d'un don de 100 € d'une famille d'administrés en faveur du CCAS
- La commune a reçu une proposition d'achat du terrain situé Rue St Maurice pour un montant de 29 000 € net vendeur.
- Présentation des 3 livres commandés sur la vie de Monsieur Benoît PERRAT, cuisinier reconnu, natif de St-Bâgé-de-Châtel, qui seront entreposés quelques temps en mairie, puis qui remis à la Bibliothèque municipale.
- Réunion de la Société de Pêche Goujon de la Loëze du 10/02/2026 : Il est envisagé de faire signer une convention aux riverains concernant la gestion des bords de La Loëze. La commune de Bâgé-le-Châtel est également concernée.

Eric Olivier FRICOU :

- AG Office du Tourisme du 24/02/2026 : Bilan financier en déséquilibre.
- SIVU : La participation des communes au SIVU pour l'année 2026 passe de 11€ à 10€ par habitant.
- SIVOS : La participation des communes au SIVOS pour l'année 2026 est de 21 € par habitant.

Sylvie BERTOIA :

- Interrogation à propos de l'engazonnement du Chemin de Ronde suite aux travaux d'aménagement de voirie : L'engazonnement sera effectué ce printemps 2026. Des travaux de finition seront également effectués.

La séance est levée à 22h00

Le secrétaire,

Maxime POTY



Le Maire,

Jean Louis MALATERRE